INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

LE 3 JUILLET 2017

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce troisième jour de juillet de l'an deux mil dix-sept, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : Mme Adrienne Gagné

Les conseillers: M. Denis Gamache, Mme Brigitte Brochu, M. Hertel Vaillancourt, M. Robert Normand, M. Normand Lacasse, M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION
Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
Les procès-verbaux du 5 et 22 juin 2017 sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE JUIN 2017

Secteur d'activités	Budget 2017	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	283 454 $	15 865 $	155 593 $	127 861 $
Sécurité publique	209 017 $	18 126 $	103 706 $	105 311 $
Transport routier	533 701 $	18 827 $	290 237 $	243 464 $
Hygiène du milieu	241 522 $	14 657 $	84 021 $	157 501 $
Industrie & Commerce	61 758 $	403 $	47 264 $	14 494 $
Loisirs et culture	102 715 $	6 011 $	49 394 $	53 321 $
Frais de financement	74 010 $	12 312 $	41 144 $	32 866 $
Remb. en capital	275 721 $	0 $	57 126 $	218 595 $
Investissements prévus	168 102 $	7 874 $	51 418 $	116 684 $
Total dépenses	1 950 000 $	76 879 $	879 903 $	1 070 097 $
Revenus	**1 950 000 $**		**1 810 031 $**	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.
*****Une portion du salaire du coordonnateur doit être refacturée à Ste-Hénédine.***

CORRESPONDANCE

- Mention des dons reçus des organismes pour aide à l'entretien de l'édifice municipal, provenant de *Tournoi de 500*, la *FADOQ* et le *Cercle de Fermières*
- Le député André Spénard nous confirme qu'un montant de 15 000$ nous est autorisé pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
- Réception de l'approbation du règlement d'emprunt 446-2017 (travaux routes 275-216) en date du 20 juin dernier.
- Réclamation de Mme Myriam Brochu pour bris à son pneu pour cause de trous dans l'asphalte dans le rang Ste-Suzanne. ***Refusée***
- CAIDI demande la salle gratuitement pour la tenue d'un souper-bénéfice le samedi 28 octobre. ***Acceptée***

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

- Copie de trois règlements de la MRC de La Nouvelle-Beauce : 1- pour la création d'une réserve financière servant au paiement des vidanges, transport et valorisation des eaux usées et boues 2- concernant la déclaration de compétence de la MRC pour l'Office régional d'habitation (ORH) 3- gestion et entretien de la véloroute

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de juin.

Autre :

-Consultation publique sur un projet d'élevage porcin qui aura lieu le jeudi 13 juillet prochain à 19h30 à l'édifice municipal *(Campagne de l'Est inc.)*

113-07-2017 MUNICIPALITÉ CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la Charte des droites et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infraction contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu de proclamer Sainte-Marguerite municipalité alliée contre la violence conjugale.

114-07-2017 CONGRÈS DES MAIRES

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que le conseil autorise une inscription au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra au Centre des congrès de Québec les 28, 29 et 30 septembre 2017 au coût de 760$ avant taxes.

115-07-2017 ADHESION AU REGIME VOLONTAIRE D'EPARGNE-RETRAITE (RVER) DESJARDINS

ATTENDU QU'en 2013, le conseil municipal avait accepté de participer à un régime d'épargne retraite pour les employés ;

ATTENDU QUE depuis quelques mois, plusieurs difficultés sont survenues avec l'administration de la compagnie choisie ;

ATTENDU QUE des démarches ont été effectuées avec Desjardins Assurance afin d'adhérer à leur service;

ATTENDU QUE Desjardins nous offre les mêmes conditions que La Capitale et que les fonds pourront être transférés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le régime contributif offert par La Capitale soit remplacé par le RVER de Desjardins Assurance, la directrice est autorisée à effectuer les démarches nécessaires.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — IV-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

116-07-2017 MODIFICATION AU POSTE DE RÉDUCTION DE PRESSION SUR LA RUE ROBERT

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux de réfection des routes 275-216, la protection incendie sera adéquate sur presque tout le réseau urbain;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre cette protection, il faudra prévoir modifier la mécanique à l'intérieur du poste de réduction de pression de la rue Robert afin d'augmenter le diamètre de la mécanique à 100 mm;

CONSIDÉRANT que cette solution est temporaire et que lorsque les travaux de la rue de la Meunerie seront finalisés, ceci permettra de se connecter au réducteur de pression et ainsi régulariser l'apport en eau de l'ensemble du secteur basse pression;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que ces travaux de modification au poste de réduction de pression de la rue Robert soient inclus dans les travaux des étangs d'épuration et représentent un surplus approximatif de 15 000$.

117-07-2017 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC – CAPACITÉ DE LA STATION D'ÉPURATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite autorise WSP Inc. à soumettre une demande au MDDELCC (Ministre du Développement durable Environnement et Lutte contre les changements climatiques) à présenter tout engagement concernant cette demande;

ATTENDU QU'elle s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

ATTENDU QU'elle s'engage à respecter les exigences de rejet et de débordement, à poursuivre le programme de suivi et en transmettre les résultats au système SOMAE (suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées);

ATTENDU QU'elle s'engage à aviser le MAMOT (Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire) dès que les résultats ne respecteront pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;

ATTENDU QU'elle s'engage à effectuer l'évaluation de la capacité des postes de pompage et des trop-pleins (étalonnage) visés par le projet après la mise en service des ouvrages et retourner les fiches révisées au MDDELCC;

ATTENDU QU'elle s'engage à transmettre la mise à jour du chapitre 2 du cahier des exigences de la station d'épuration ainsi que le guide d'utilisation ou manuel d'exploitation des équipements de traitement au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Lacasse et résolu unanimement que la municipalité mandate WSP Inc. à acheminer une demande au MDDELCC concernant l'augmentation de la capacité de la station d'épuration. Le coût du certificat d'autorisation représente un coût de 654$ et sera émis au nom du ministre des Finances et de l'Économie du Québec.

118-07-2017 FINANCEMENT TEMPORAIRE – ROUTES 275-216

ATTENDU QUE des travaux de réfection sont en cours sur les routes 275-216 – zone urbaine;

ATTENDU QUE durant la durée des travaux, il nous faut demander un financement temporaire afin de régler les paiements à l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement :

- Qu'une demande soit faite au Centre Financier de La Nouvelle-Beauce pour une marge de crédit temporaire servant à financer les travaux des routes 275-216 au montant 6 003 000$ en lien avec le règlement d'emprunt n° 446-2017.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

-Que la Municipalité de Sainte-Marguerite accepte les conditions de financement quant aux frais d'ouverture de dossier (1500$) et du taux préférentiel (2,7%);

Que Mme Adrienne Gagné, maire ainsi que Mme Nicole Chabot, directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à ce financement.

119-07-2017 DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION DE PONCEAU

Il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande de Guy Marcoux afin de procéder à l'installation d'un ponceau au 1229, rang St-Francois. Celui-ci devra se conformer au règlement numéro 337 régissant l'installation de tuyaux pour entrée privée dont une copie lui est transmise. Le responsable de la voirie est mandaté pour aller vérifier la conformité des travaux. *La Municipalité de Sainte-Marguerite ayant en charge l'entretien de cette route, les résidents de Ste-Marie de ce rang doivent demander l'autorisation à notre municipalité.*

120-07-2017 ÉLABORATION D'UNE CHAÎNE DE RUE- RUE DE LA MEUNERIE

Il est proposé par Normand Lacasse et résolu unanimement qu'afin de régler un problème d'écoulement d'eau lors de pluies abondantes sur une section de la rue de la Meunerie, la soumission de Conrad Giroux inc. soit acceptée au coût de 4 800$ avant taxes pour l'élaboration d'une bordure de béton préfabriqué d'une longueur de 42 mètres.

121-07-2017 LE COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE: SA COMPOSITION, SON MANDAT

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles selon les étapes de la vie familiale;

CONSIDÉRANT que la municipalité est en période d'élaboration de sa politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT que le cheminement de la PFM nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT que la PFM est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que la municipalité procède à la création d'un comité de la PFM sous la responsabilité de l'élue, Brigitte Brochu, responsable des questions familiales (RQF)

Le comité de la PFM aura pour mandat :
-D'assurer l'élaboration de la PFM :
- en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
- en recommandant des projets porteurs de la préoccupation *famille*.

-De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
-D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
- en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
- en priorisant les éléments du plan d'action;
- en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale;

-D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur le PFM;
-D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM;
-De jouer un rôle consultatif et de vigilance grâce à son expertise;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

-D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe *penser et agir famille*;
-De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

122-07-2017 SUBVENTION POUR ACHAT DE BARIL DE COMPOSTAGE

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement qu'une subvention de 20$ pour tout achat de baril de compostage soit mise en place afin d'inciter les gens à faire du compostage. Que ce montant sera payé sur présentation de la facture d'achat.

123-07-2017 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON – STADE

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que la municipalité accepte d'appuyer la municipalité de Frampton dans leur campagne publicitaire en lien avec le stade. Notre contribution représente un coût de 1000$ versé sur deux ans pour un panneau publicitaire qui sera exposé dans le stade durant une période de 5 ans.

DIVERS

-Appui à la FADOQ pour une demande de subvention dans le cadre du programme « Nouveaux horizons pour les aînés » dans laquelle ils ont offert d'inclure le remplacement du plancher de la salle du haut.

Période de questions
La maire répond aux questions de l'assemblée

Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

124-07-2017 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Brigitte Brochu, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h20.

Adrienne Gagné, Maire

Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière